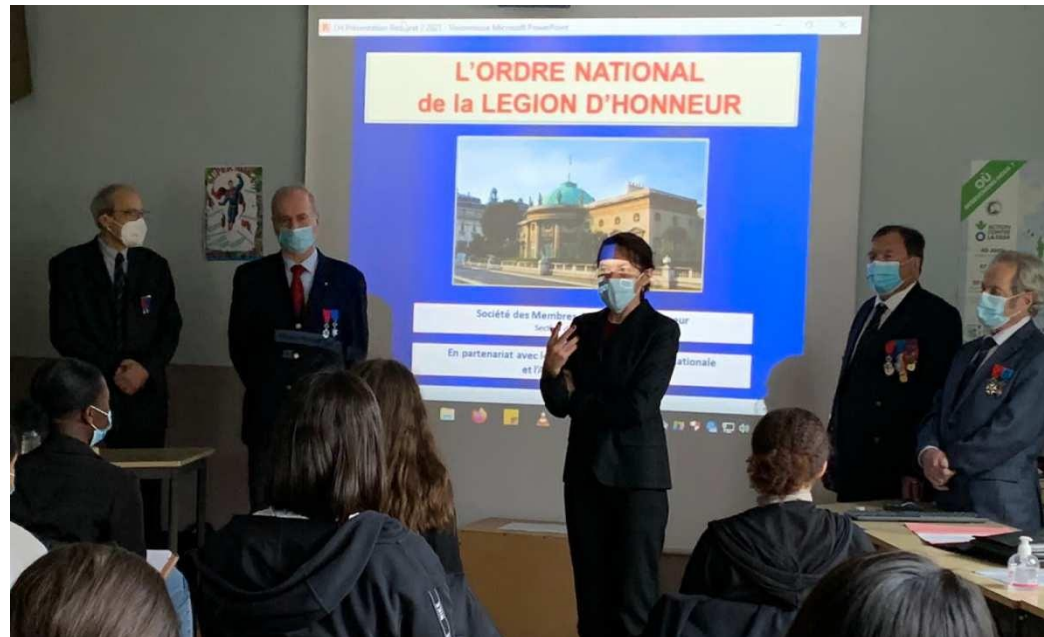


# 11 mars 2021: Rencontre avec les membres de l'association de l'ordre de la Légion d'honneur



Etaients présents de gauche à droite:

Le général Louis Marchis, ancien ingénieur à la direction générale de l'armement, chevalier de la Légion d'honneur.

M. François Messina, ancien fonctionnaire, fondation Aéroports de Paris, chevalier de la Légion d'Honneur.

Madame Janick Julienne, IA-IPR d'histoire-géographie, responsable du trinôme de l'académie de Créteil

M. Jacques Hascoet, ancien médecin-colonel de la BSPP (brigade des sapeurs-pompiers de Paris), chevalier de la Légion d'honneur

M. Marcel Vezinat, ancien chef d'entreprise, officier de la Légion d'honneur.

Madame Dominique Perigord, ancienne commandante de police, chevalier de la Légion d'honneur (absente sur la photo)

Les élèves de la CDSG du collège « Les Prunais » de Villiers -sur -Marne.

# Un peu d'histoire...



**La Légion d'honneur et la plus haute distinction française (à gauche sur la photo)** et la plus connue dans le monde. Sa devise est « Honneur et Patrie ».

La deuxième médaille la plus connue est la croix de la Libération qui a récompensé des villes comme Paris, Nantes Bordeaux mais aussi l'Île-de-Sein. Puis, viennent les médailles militaires et **l'ordre national du mérite (médaille à droite sur la photo) créée en 1963** par le général de Gaulle. Cette médaille est remise aux civils et aux militaires.

La naissance des ordres remonte aux croisades et ils devaient récompenser des religieux... Mais, tous les ordres de chevalerie ont disparu sauf l'ordre de Malte. Louis XIV a créé **l'ordre royal et militaire de Saint Louis**. Pour la première fois, il ne fallait plus être noble mais être officier depuis 10 ans et catholique!

**Mais, la nuit du 4 août 1789 entraîne la disparition de toutes les médailles et des distinctions.**

C'est **Napoléon Bonaparte qui va créer l'ordre de la Légion d'honneur**, le 19 mai 1802 (29 Floréal an X). Il souhaitait **créer un ordre d'excellence**, pour répondre à la demande de reconnaissance des civils et des militaires. **Il voulait récompenser ses soldats et ses savants. Les hommes et les femmes y avaient droit!** Son nom fait référence aux légions romaines et son emblème est l'aigle, car cet oiseau est celui qui vole le plus haut et qui peut regarder le soleil en face. Il symbolise la force et le prestige.

Le premier Grand chevalier de l'ordre est un savant, un naturaliste : Lacépède en 1803. C'est lui, qui organise l'ordre et l'installe à l'Hôtel de Salm en 1804 sur l'actuel quai Anatole France.

4 grades existaient : légionnaire, officier, commandant, et grand officier. En 1805 est créée une « grande décoration » qui prend le nom de « Grand croix » en 1816. Le légionnaire devient alors chevalier, il n'y a plus que 3 grades : chevalier, officier et commandeur et deux dignités « Grand officier » et « Grand croix ».

**La première remise de la Légion d'honneur aux civils a eu lieu en juillet 1804 dans l'église Saint Louis des Invalides. La première remise des médailles aux militaires a eu lieu en août 1804 au camp de Boulogne en présence de 100 000 soldats !!!**

**Une des premières femmes à recevoir cette décoration a été Madame Duchemin, une cantinière, qui commença son action durant les guerres révolutionnaires mais elle ne reçut sa médaille que sous Napoléon III.**

**La médaille représente au recto:** l'effigie de la République (au départ il s'agissait d'un portrait de Napoléon) une étoile à 5 branches double et un ruban rouge... au verso le drapeau français.

**Le code de l'ordre** a été modifié par le général de Gaulle en 1962 car il considérait que cette médaille avait été trop donnée !! Pour lui cette décoration se méritait et il fixa un nombre de légionnaires par grades et dignités par an.

**Le Grand maître de l'ordre est le Président de la République, cette appellation lui est réservée.** Dès sa passation de pouvoir, le Grand chancelier lui présente le collier...

Le Grand Chancelier est nommé par le Président de la République pour 6 ans renouvelable en conseil des ministres. Aujourd'hui, il s'agit de Benoit Puga, général et ce sont souvent des militaires...



## Comment obtenir la Légion d'honneur?

La photographie jointe montre **le parcours nécessaire à l'obtention de la Légion d'honneur**. On ne fait pas de demande personnelle pour l'obtenir...

De nos jours, **on ne peut pas dépasser 3200 promotions par an** en deux remises de médailles: en janvier et le 14 juillet !

**Aujourd'hui, il y a environ 92000 légionnaires vivants.**

**Tous les citoyens ayant un casier judiciaire vierge peuvent recevoir la Légion d'honneur qui récompense « les mérites éminents rendus dans l'intérêt général de la Nation à titre civil ou militaire » .**

Il faut **deux conditions**: avoir 20 ans d'activité professionnelle et un mérite reconnu. Mais pour **porter la Légion d'honneur**, il faut **une remise de décoration** faite par une personne du même grade et **recevoir un brevet**. En raison de son mérite, **on peut changer de grade** : être chevalier puis officier voire commandeur. La médaille peut alors être remise par le Président de la République!

Les **étrangers peuvent recevoir la Légion d'honneur** ex : Elton John qui s'est investi dans la lutte contre le SIDA. Si les étrangers reçoivent la distinction et peuvent porter la médaille, **ils ne peuvent pas faire partie de l'ordre**. De même, on peut enlever la Légion d'honneur en raison d'un acte grave. Il y a alors une publication au journal officiel (ex : Bachar El Assad). La médaille ne doit pas entrer dans une cellule. En cas d'incarcération du légionnaire, sa médaille reste en dehors... Il est aussi strictement interdit de la porter si elle ne nous appartient pas.

Monsieur Messina évoque les polémiques sur l'attribution de la médaille. Pour lui, il existe des « nominations diplomatiques » pour celles et ceux qui ont facilité la signature de marchés avec l'étranger ou qui ont rendu « des services discrets » à l'Etat...

Mais il existe aussi **des distinctions exceptionnelles avec dérogation**, pour ceux qui ont **donné leur vie à la Nation : les soldats, les pompiers... une dérogation des 20 ans d'activité pour les artistes et les athlètes...pour des unités militaires... ex : la police de Paris... des villes martyres comme Reims...des organismes caritatifs (la Croix Rouge).**

**En 2007, les conditions d'attribution ont été modifiées...** Il s'agit aujourd'hui de **favoriser la parité homme-femme, la promotion du bénévolat et de l'associatif dans les domaines de l'éducation, la santé et de l'humanitaire** et de promouvoir les initiatives citoyennes...

## Les actions menées par les membres de l'ordre de la Légion d'honneur

### -Les maisons d'éducation...

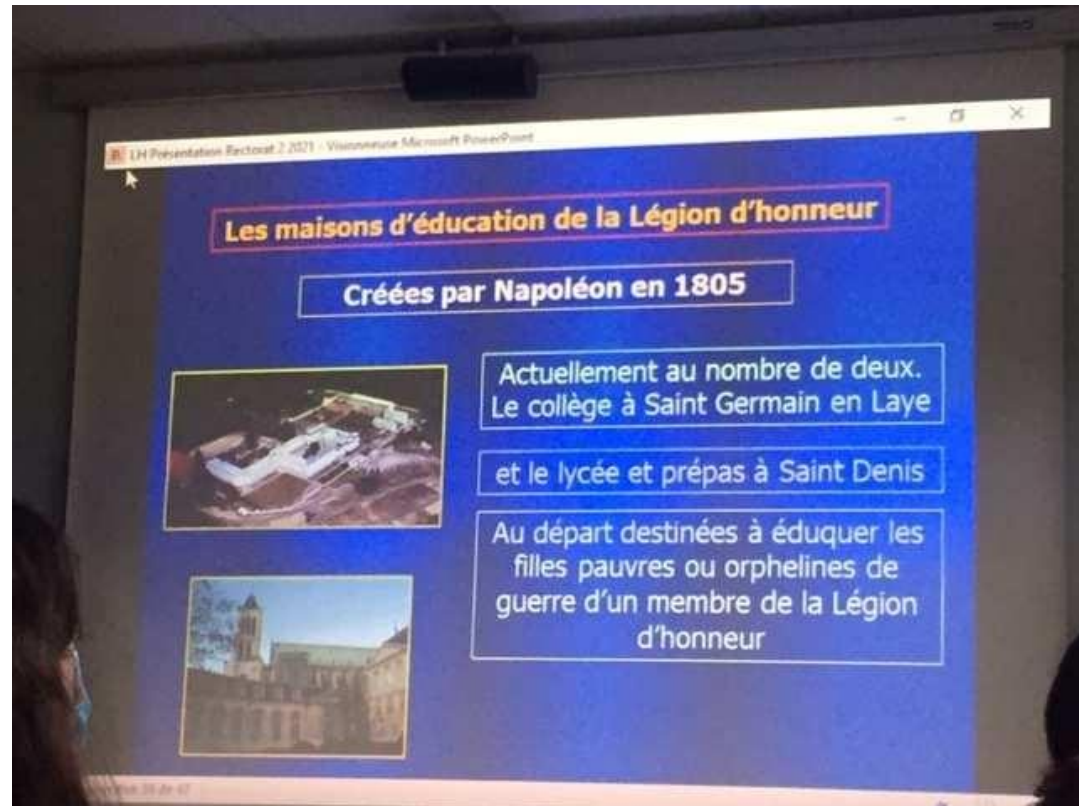
Les critères d'admission ont été étendus aux enfants dont les parents ont reçu l'ordre national du mérite, la médaille militaire et aux étrangers titulaires de la Légion d'honneur.

-Un musée de la Légion d'honneur a été créé en 1925, il est gratuit.

-Une association a été créée en 1921. Il s'agissait d'aider les soldats de 14-18 qui étaient seuls. Le siège est aux Invalides à Paris. Elle regroupe une à deux sections par département et compte aujourd'hui 50000 membres.

L'association des membres de l'ordre de la Légion d'honneur a pour but de transmettre les valeurs et l'esprit civique, de participer au rayonnement de l'association en valorisant l'apprentissage des valeurs et en soutenant par le parrainage, les jeunes méritants. L'association soutient également les étrangers en cours de naturalisation et participe à des actions de solidarité nationale et internationale et d'entraide entre ses membres.

-Une fondation existe. Elle s'appelle « Un avenir ensemble ». On propose aux légionnaires de parrainer des jeunes méritants issus de milieux défavorisés et de les aider moralement et socialement dans leurs études, du lycée jusqu'à leur insertion dans la vie professionnelle. Madame Périgord et M. Vezinat ont parrainé et aidé un jeune homme de Villiers issu du quartier des Hautes Noues...





## Témoignages et questions des élèves

(photo de gauche à droite: M. Messina, M. Hascoet, M. Vezinat et Madame Julienne)

**Avez vous connu des doutes durant votre parcours professionnel ou pendant les actions qui vous ont amenés à obtenir la Légion d'honneur?**

Durant leur parcours, « le doute était permanent » d'après le médecin-colonel Jacques Hascoet. Aussi, M. Messina confie qu'il faut toujours douter et se remettre en question pour évoluer et réussir!

**Madame Périgord avez-vous été victime de sexisme ? Dans votre métier, a-t-il été difficile de vous faire respecter par des hommes ?**

Madame Dominique Perigord affirme que les hommes ont toujours eu beaucoup de respect envers elle, et qu'elle n'a donc pas été victime de sexisme. Mais, Madame Périgord insiste sur le fait que pour être respectée: « il faut faire correctement son travail... »

**Avez-vous réalisé des opérations extérieures?**

Le général Marchis n'en a pas fait car il travaillait dans l'armement. C'était un grand spécialiste du char Leclerc et des sous marins nucléaires.

Le médecin-colonel Hascoet a fait de multiples missions en dehors de la France. Il a été en ex-Yougoslavie et a participé aux différentes actions de secours lors des attentats de 1995 à 2015 au Bataclan....

**Ces expériences ont-elles impactées votre santé mentale ?**

Le fait d'assister à plusieurs scènes difficiles est une question d'habitude. « Le fait de voir ces scènes sur le moment même ne m'atteint pas, mais une fois chez moi, voir ces images aux informations fait remonter en moi des émotions très fortes » nous confie le médecin-colonel Hascoet.

**Est-ce le Président de la République qui leur a remis la Légion d'honneur ?**

Il n'y a pas que le Président qui délivre la Légion d'honneur et dans leurs cas ce ne le fut pas.

(photographie Madame Périgord, le Général Louis Marchis et M. François Messina)

Diaporama réalisé par les élèves de la CDSG du collège « Les Prunais » de Villiers-sur-Marne.

